

COMMUNIQUE

ADOPTION A L'UNANIMITE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND ROVALTAIN (25 octobre 2016)

**Les 103 communes du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche partagent
le même projet de territoire pour les 25 prochaines années
(2016-2040)**

Lors de sa séance du 25 octobre, le syndicat mixte dans le prolongement de l'avis favorable de la commission d'enquête, a adopté à l'unanimité, toutes sensibilités politiques et affiliations territoriales confondues, le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain.

4 orientations fondamentales sont actées :

- le développement du territoire au service de la croissance, de l'innovation et de l'emploi,
- la réduction de la consommation des terres agricoles et des espaces naturels patrimoniaux. Le cap est tracé. La consommation sera réduite de 50 % par rapport à celle de la décennie précédente (période 2001-2014). Il ne s'agit pas d'un vœu pieux mais d'un objectif opérationnel,
- la prise en compte des impératifs de construction de logements locatifs sociaux et abordables,
- l'affirmation des villages ruraux (57 communes du territoire) comme acteurs clé du développement du Grand Rovaltain. Le schéma consacre leur identité et la nécessité de la reconnaître comme composante cruciale de l'équilibre, de la cohérence et de la cohésion économique et sociale du territoire du Grand Rovaltain.

le Président du Syndicat mixte
Lionel BRARD



Le comité syndical réuni le 25 octobre 2016 au siège de la communauté de communes Rhône Crussol à Guilherand-Granges